



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 4 JAN 2024 في انواكشوط.

Numéro \_\_\_\_\_ رقم  
A.R.M.P/Pr 003/24 س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 04 janvier 2024, sur le recours introduit par BULNES EUROGROUP contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié (PANPA), du marché relatif à la « fourniture et le montage de 450 défenses marines au PANPA », objet de l'Appel d'Offres International N°05/CPMP/PANPA/2023 :

- dit non fondé le recours ;
- ordonne, toutefois, l'annulation de la procédure de passation du marché, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr) .

**Khadija BOUKA**

